



**RAPPORT DE LA DEUXIEME TABLE RONDE**  
**DE L'ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU**  
**DROIT DES AFFAIRES (OHADA) AVEC SES PARTENAIRES**

**TECHNIQUES ET FINANCIERS**

**Cotonou le 17 octobre 2011**

Le 17 Octobre 2011, jour anniversaire du 18<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption du Traité de l'OHADA, s'est tenue, dans les salles de Conférence Baobab 1 et 2 de l'hôtel Novotel de Cotonou en République du Bénin, la table ronde de l'OHADA avec ses partenaires techniques et financiers.

Etaient présents les représentants des Etats-parties ci-après : Bénin ; Burkina Faso ; Comores ; Côte d'Ivoire ; Gabon ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Guinée Equatoriale ; Mali ; Niger ; Sénégal ; Tchad ; Togo.

Etait présente, en qualité d'observateur, la République Démocratique du Congo.

Etaient également présents, accompagnés de leurs proches collaborateurs, les responsables des Institutions de l'OHADA, à savoir :

- le Secrétaire Permanent de l'OHADA ;
- le Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) ;
- le Directeur Général de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA).

Les délégations des partenaires techniques et financiers ci-après ont également participé aux travaux :

- la France ;
- l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA) ;
- la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- le Groupe de la Banque Africaine de Développement ;
- le Groupe de la Banque Mondiale ;

- la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) ;
- CNRS JURISCOPE (France);
- l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF);
- UNIDA.

Le présent rapport aborde successivement la cérémonie d'ouverture puis le déroulement des travaux.

## **I- Cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de Monsieur Adelino Mano QUEITA, Ministre de la Justice de la République de Guinée-Bissau, Président du Conseil des Ministres de l'OHADA.

Elle a été ponctuée par trois discours :

- le discours de bienvenue du Professeur Dorothé Cossi SOSSA, Secrétaire Permanent de l'OHADA ;
- le discours de Madame Héloïse HESSOU, Directrice de Cabinet de Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-parole du Gouvernement ;
- le discours d'ouverture de Monsieur Adelino Mano QUEITA, Ministre de la Justice de la République de Guinée-Bissau, Président du Conseil des Ministres de l'OHADA.

Dans son discours de bienvenue, le Secrétaire Permanent a remercié les autorités politiques et administratives du Bénin, et tout particulièrement son excellence Docteur Thomas Boni YAYI, Président de la République du Bénin, pour avoir accepté d'accueillir la présente rencontre. Il a salué la présence des représentants des Etats parties et des partenaires techniques et financiers avant de placer la rencontre dans la droite ligne de celle de N'Djamena de septembre 2009. Il a enfin fait le point de l'exécution du programme, des recommandations et résolutions.

Dans son intervention Madame Héloïse HESSOU, Directrice de Cabinet, représentant Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-parole du Gouvernement, a salué l'initiative de la présente rencontre à Cotonou. Elle a évoqué les réalisations de l'OHADA qui ont été possibles grâce à la contribution des partenaires techniques

et financiers et émis le souhait que la présente rencontre connaisse un grand succès.

- Monsieur Adelino Mano QUEITA, Ministre de la Justice de la République de Guinée-Bissau, Président du Conseil des Ministres de l'OHADA, a commencé par remercier toutes les parties prenantes à la présente rencontre, en particulier les autorités béninoises et l'ambassade de France en République du Bénin qui ont permis la rencontre. Après avoir brièvement résumé l'historique de cette initiative, Monsieur le Président du Conseil des Ministres a introduit le plan quinquennal 2009-2014 qui vise la consolidation du droit harmonisé, une plus grande implication des acteurs à la formation des juristes de l'espace OHADA, l'uniformisation de la jurisprudence, lesquelles nécessitent d'importantes ressources matérielles et financières. Pour la réunion de celles-ci, la contribution des partenaires techniques et financiers, qui n'a pas fait défaut jusque là, est vivement souhaitée.

## **II- Déroulement des travaux**

Après la cérémonie d'ouverture, un bureau a été mis en place et composé ainsi qu'il suit :

- Président : Monsieur Adelino Mano QUEITA ;
- 1<sup>er</sup> Rapporteur : Professeur Filiga SAWADOGO ;
- 2<sup>ème</sup> Rapporteur : Docteur Jean Alain PENDA.

### **1) Présentation du Secrétaire Permanent de l'OHADA sur l'état de mise en œuvre du programme pluriannuel de l'OHADA au 17 octobre 2011**

La présentation du Secrétaire Permanent a longuement traité des deux points suivants : le premier sur l'aspect organisationnel et le second sur l'aspect opérationnel.

En résumé, au titre de l'aspect organisationnel, le Secrétaire Permanent a présenté les institutions de l'OHADA, les Etats membres, ses partenaires et le plan d'action de mise en œuvre du programme. Cela lui a permis de rappeler le rôle des uns et des autres dans le cadre de l'OHADA. Il a noté qu'aucun nouveau partenaire n'a été enregistré depuis les derniers travaux de N'Djamena (Tchad) courant septembre 2009.

Dans les aspects opérationnels, le Secrétaire Permanent a rappelé la pertinence des actions engagées et fait le bilan des acquis et des insuffisances en la matière. Certaines actions restent en cours d'exécution et d'autres sont à envisager.

Un document du Secrétariat Permanent détaillant ces différents aspects a été remis aux participants.

## **2) Intervention des partenaires techniques et financiers**

Après l'exposé fourni du Secrétaire Permanent, le débat a été ouvert entre les représentants des Etats, les partenaires et les institutions de l'OHADA.

Le représentant de la France a pris le premier la parole pour saluer l'initiative de la rencontre et suggérer qu'une communication conjointe soit faite par les partenaires techniques et financiers au cours des travaux, communication que le Secrétaire Permanent sera chargé de transmettre au Conseil des Ministres. Cette suggestion a été unanimement acceptée par l'ensemble des partenaires.

Le Représentant de l'Union Européenne au Bénin a souhaité comprendre davantage le problème du transfert de compétence et la faiblesse d'exécution mentionnée dans le document de travail. Faisant suite au souhait de l'OHADA d'obtenir des appuis, il a rappelé que la Délégation de l'Union Européenne au Bénin dispose, dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED, d'une enveloppe de crédit d'appuis divers à sa disposition et qui pourrait permettre de soutenir la Commission Nationale OHADA du Bénin. Dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED, le représentant de l'Union européenne ajoute qu'il est prévu le soutien à la formation de magistrats en Afrique centrale et l'appui aux sessions de formation à l'ERSUMA dès 2013. La situation n'est pas encore précise pour l'Afrique de l'Ouest.

La Banque Africaine de Développement, pour qui l'intégration régionale est d'une importance particulière, a prévu un crédit dans son budget pour l'appui à l'intégration régionale. Dans sa politique de dialogue avec l'OHADA, la BAD envisage un appui institutionnel. Cet appui vise à renforcer la capacité technique, humaine et intentionnelle de l'OHADA. Son représentant a déclaré qu'il se rendra après les travaux en Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre de l'appui de la Banque à l'informatisation du fichier régional du registre du commerce et du crédit mobilier.

La Banque Mondiale a rappelé sa disponibilité à accorder son appui technique et financier à l'OHADA dans le cadre des actions tendant au renforcement de l'effectivité de l'application des Actes uniformes et la poursuite du processus d'uniformisation du RCCM. Elle est également très sensible à la question de la pluralité linguistique et prête à accompagner l'OHADA dans le processus de traduction des textes dans toutes les langues de travail de l'institution. Le groupe de la Banque a également marqué son engagement pour le soutien aux études

préalables en vue d'étendre le champ d'harmonisation tel que prescrit par le Conseil des Ministres de l'OHADA à Bissau en juin 2011.

Le représentant de la Commission de l'UEMOA a rappelé sa coopération multiforme avec l'OHADA, à travers des appuis à la signature des conventions entre l'ERSUMA et l'Union Européenne. Par ailleurs, les membres de la Cour de Justice de l'UEMOA participent au processus de formation de l'ERSUMA. Depuis le début de cette année, l'UEMOA assure le versement direct des contributions de ses Etats membres à l'OHADA.

Le représentant de JURISCOPE a rappelé son soutien dévoué à l'OHADA dans la promotion du droit OHADA à travers l'édition et la diffusion des ouvrages. Il souligne la sortie prochaine de la 4<sup>ème</sup> édition du code vert avec la mise à jour des nouveaux textes révisés de l'OHADA. Elle dispose d'une expérience en matière de traduction qui est à la disposition de l'OHADA.

Le représentant de la CNUDCI souligne qu'il n'y a pas coïncidence systématique entre les matières à harmoniser de l'OHADA et celles de son institution. Cela n'empêche cependant pas la continuation de la coopération entre le CNUDCI et l'OHADA comme par le passé.

La BCEAO a souligné deux points essentiels de son soutien à l'OHADA : la surveillance d'un grand nombre d'entreprises dans le système bancaire et son apport en matière de législation dans le secteur bancaire. Ces deux points consolident la collaboration étroite avec l'OHADA.

L'Organisation Internationale de la Francophonie a souhaité avoir des informations à jour sur le processus d'adhésion de la RDC à l'OHADA. Elle réitère son vœu d'accompagner le processus d'adhésion de la RDC à l'OHADA.

L'UNIDA a souligné sa contribution auprès de l'OHADA avec les deux tomes du répertoire quinquennal édicté sous la coordination scientifique du Professeur Joseph ISSA-SAYEGH. Il a souligné le rôle de son site internet dans la diffusion du droit OHADA et son appui aux Etats des Caraïbes qui leur a permis de s'inspirer de l'exemple de l'OHADA pour mettre en chantier l'OHADAC.

### **3) Réponse aux préoccupations des partenaires**

Le Président, Monsieur Adelino Mano QUEITA, a salué l'initiative du Cap Vert dans sa décision d'adhérer à l'OHADA. Il a également souligné l'apport de

JURISCOPE dans la traduction des prochains Actes uniformes et sa technique de traduction juridique qui est indispensable à l'OHADA.

Le Secrétaire Permanent, dans sa réponse au représentant de l'Union Européenne au Bénin, a souligné clairement que la faiblesse d'exécution est symptomatique du manque de personnel dans les institutions de l'OHADA. Il a ensuite rappelé à l'UEMOA que l'OHADA continue à compter sur elle avec les contributions de ses Etats pour son fonctionnement. Il a donné des réponses satisfaisantes à toutes les préoccupations émises.

Le représentant de la RDC a rassuré l'OHADA que la loi portant autorisation de l'adhésion de la RDC à l'OHADA a été promulguée en décembre 2009. Suite à de nombreuses actions de formation et la mise en place de nouveaux tribunaux de commerce, l'adhésion effective de son pays est imminente dans la mesure qu'il ne reste que le dépôt des instruments de ratification auprès de l'Etat dépositaire du Traité (Sénégal).

Pour finir, les partenaires techniques et financiers ont porté leur déclaration à la connaissance des participants et chargé le Secrétaire Permanent de la porter à la connaissance du Conseil des Ministres de l'OHADA.

Fait à Cotonou le 17 octobre 2011

**Le Président de séance,**

Monsieur Adelino Mano QUEITA

**Les rapporteurs**

1<sup>er</sup> Rapporteur : Professeur Filiga SAWADOGO ;

2<sup>ème</sup> Rapporteur : Docteur Jean Alain PENDA.